

# RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT

2018



# SOMMAIRE

<b>PARTIE 1. ORGANISATION DE LA COMPÉTENCE ET MODE DE GESTION DEPUIS LE 1<sup>ER</sup> JANVIER 2018</b>	<b>2</b>
LES COMPÉTENCES DE VIENNE CONDRIEU AGGLOMÉRATION	2
LES MODES DE GESTION	3
<b>PARTIE 2. COLLECTIF OU NON COLLECTIF ?</b>	<b>4</b>
<b>PARTIE 3. CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES DU RÉSEAU DE COLLECTE</b>	<b>5</b>
<b>PARTIE 4. FAITS MARQUANTS 2018</b>	<b>7</b>
AMÉLIORER LA QUALITÉ DES EAUX TRAITÉES	7
RÉDUIRE LES POLLUTIONS AU MILIEU NATUREL	12
<b>PARTIE 5. QUE PAYE L'USAGER ?</b>	<b>13</b>
LE COÛT DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF	13
LE COÛT DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF	13
<b>PARTIE 6. PERSPECTIVES 2019</b>	<b>16</b>
ÉTUDES ET TRAVAUX SUR LES RÉSEAUX	13
ÉTUDES ET TRAVAUX SUR LES STATIONS D'ÉPURATION	13
AUTO-SURVEILLANCE DU SYSTÈME D'ASSAINISSEMENT DE VIENNE SUD	13
ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF	13
<b>PARTIE 7. RIVIÈRES ET RUISSELLEMENT</b>	<b>18</b>
PRINCIPAUX TRAVAUX RÉALISÉS	13
ÉTUDES MENÉES	13
PERSPECTIVES 2019	13
<b>PARTIE 8. CHIFFRES CLÉS</b>	<b>20</b>
<b>ANNEXES</b>	<b>21</b>
Annexe 1 - Auto-surveillance des STEP	21
Annexe 2 - Abonnés à l'assainissement collectif	24
Annexe 3 - Descriptif des réseaux et des ouvrages associés	26
Annexe 4 - Prix TTC du service de l'assainissement collectif pour 120 m <sup>3</sup>	28
Annexe 5 - Données financières - Compte administratif 2018 - Budget assainissement	29

## LES COMPÉTENCES DE VIENNE CONDRIEU AGGLOMÉRATION

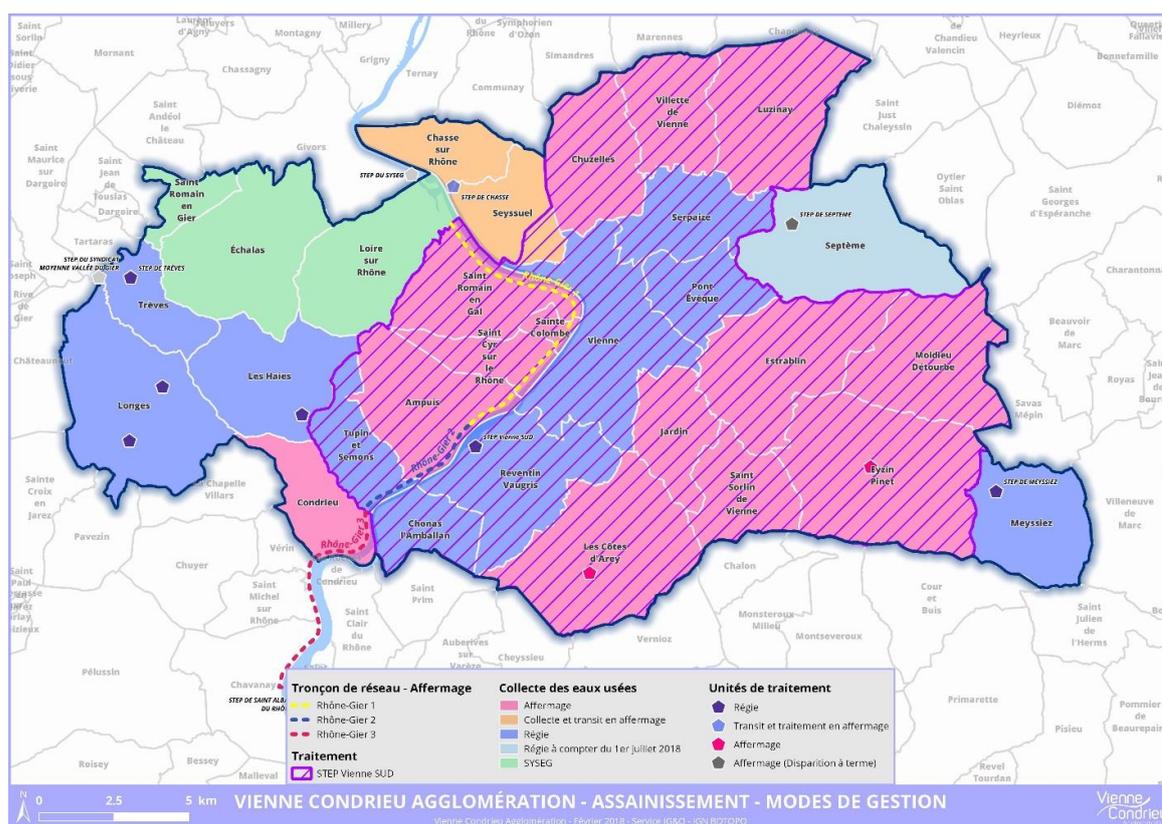
Vienne Condrieu Agglomération, nouvelle intercommunalité créée le 1<sup>er</sup> janvier 2018 par la fusion de ViennAgglo et de la Communauté de Communes de la Région de Condrieu (CCRC) et de l'intégration de la commune de Meysiez, exerce la compétence assainissement depuis cette date sur l'ensemble de son territoire.

Auparavant, la compétence était exercée :

- au niveau intercommunal, pour ViennAgglo,
- au niveau communal, pour les communes de la CCRC et Meysiez (pour l'assainissement collectif, l'assainissement non collectif relevant auparavant de la compétence de Bièvre Isère Communauté).

Par ailleurs, jusqu'à fin 2017, plusieurs syndicats compétents en assainissement collectif existaient sur le territoire de ViennAgglo et de la CCRC. Ces syndicats exerçaient tout ou partie de la compétence assainissement collectif. Soit ils ont :

- été dissous : SISEC, SIASO, SYSTEPUR.
- vu leur périmètre réduit : Syndicat Rhône Gier (les communes de Vienne Condrieu Agglomération se sont retirées, le syndicat est maintenu entre 3 communes de la Loire).
- été maintenus : c'est le cas du Syndicat intercommunal pour la Station d'Épuration de Givors (SYSEG) dont Vienne Condrieu Agglomération est membre pour le compte des communes de Échalas, Loire-sur-Rhône et Saint-Romain-en-Gier.



En matière d'assainissement non collectif, Vienne Condrieu Agglomération est compétente pour toutes les communes, à l'exception des communes membres du SYSEG.

## LES MODES DE GESTION

### L'assainissement collectif

Deux modes de gestion cohabitent sur le territoire de Vienne Condrieu Agglomération.

- **La régie**

Vienne Condrieu Agglomération prend en charge l'ensemble de l'investissement et du fonctionnement lié à l'exécution du service dont elle assure elle-même l'exploitation.

Vienne Condrieu Agglomération exploite, avec une équipe de 7 agents, les réseaux d'assainissement du territoire de 11 communes : Chonas-l'Amballan, Les Haies, Longes, Meyssiez, Pont-Évêque, Reventin-Vaugris, Septème, Serpaize, Trèves, Tupin-et-Semons et Vienne.

Vienne Condrieu Agglomération assure également l'exploitation de 6 stations de traitement des eaux usées situées sur ces communes.

- **L'affermage**

Vienne Condrieu Agglomération met à la disposition de 4 entreprises délégataires, par le biais de 9 contrats de délégation de service public, les ouvrages nécessaires à l'exploitation du service. Les délégataires se voient confier uniquement l'exploitation du service, l'investissement étant porté par l'Agglo.

Les contrats de délégation se répartissent de la manière suivante :

	Entreprise délégataire	Durée	Échéance du contrat	Périmètre
Saint-Romain-en-Gal, Chasse-sur-Rhône, Seyssuel, Luzinay, Villette-de-Vienne et Chuzelles	CHOLTON	7 ans	31/12/2024	Réseaux
Estrablin, Jardin, Moidieu-Détourbe, Saint-Sorlin-de-Vienne Eyzin-Pinet, Les Côtes-d'Arey	SAUR	7 ans	31/12/2024	Réseaux Réseaux + STEP
Ampuis	CHOLTON	12 ans	31/12/2024	Réseaux
Condrieu	SUEZ	13 ans	31/12/2019	Réseaux
STEP de Chasse-sur-Rhône	SUEZ	12,5 ans	31/12/2018	Transit + STEP
Saint-Cyr-sur-le-Rhône	SUEZ	7 ans	31/03/2023	Réseaux
Sainte-Colombe	SUEZ	9 ans	31/12/2019	Réseaux
Collecteur Rhône Gier	SUEZ	12 ans	31/12/2023	Transit
Septème	SOGEDO	14,75 ans	30/06/2018	Réseaux+ STEP

Suite à la fin du contrat de DSP de l'ex-SIASO, l'exploitation du réseau de la commune de Septème est assurée en régie depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2018.

### L'assainissement non collectif

Sur le territoire de Vienne Condrieu Agglomération, le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) est géré en régie, sauf pour les communes de Saint-Cyr-sur-le-Rhône et Sainte-Colombe gérées en DSP. En effet, sur ces 2 communes, les contrats souscrits antérieurement par les communes ont été repris par Vienne Condrieu Agglomération et seront menés à leur terme.

En revanche, certaines communes de l'ex-CCRC avaient des contrats de prestation de service qui ont été résiliés ou n'ont pas été renouvelés. En effet, les élus de Vienne Condrieu Agglomération ont fait le choix de gérer ce service en régie afin de maîtriser le service apporté à l'utilisateur et d'apporter une plus-value en matière de sensibilisation et d'accompagnement des usagers dont les installations ne sont pas conformes.

## PARTIE 2. COLLECTIF OU NON COLLECTIF ?

L'assainissement désigne l'ensemble des moyens de collecte, de transport et de traitement d'épuration des eaux usées avant leur rejet dans les rivières ou dans le sol.

On parle d'assainissement collectif pour les zones raccordées à un réseau public et équipées d'une station d'épuration traitant les rejets urbains d'origine domestique.

92,3 % de la population de l'Agglo est raccordée à un réseau d'assainissement collectif, **soit 32 975 abonnés, soit environ 82 438 habitants parmi les 91 244 habitants du territoire.**

Ce chiffre augmente chaque année et correspond à l'augmentation démographique.

On distingue, sous le terme d'assainissement non collectif, les installations individuelles de traitement des eaux domestiques. Ces dispositifs concernent les habitations qui ne sont pas desservies par un réseau public de collecte des eaux usées et qui doivent en conséquence traiter elles-mêmes leurs eaux usées avant de les rejeter dans le milieu naturel.

- *STEP pour désigner une station d'épuration*
- *SPANC pour désigner le service public qui gère l'assainissement non collectif*
- *ANC pour l'assainissement non collectif*

## PARTIE 3. CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES DES SYSTÈMES D'ASSAINISSEMENT

Un système d'assainissement est composé d'un réseau de collecte des eaux usées et d'un système de traitement appelé station d'épuration.

Les **réseaux de collecte** ou « **égouts** » ont pour fonction de recueillir les eaux usées d'origine domestique ou non-domestique (sous certaines conditions) et de les acheminer vers les stations d'épuration.

Le réseau d'assainissement de Vienne Condrieu Agglomération s'étend sur 577,22 km.

80,1 % des réseaux d'eaux usées sont séparatifs et 19,9 % des réseaux d'eaux usées sont unitaires (c'est-à-dire qu'ils collectent les eaux usées et les eaux pluviales).

Les réseaux d'eaux pluviales, quant à eux, représentent 144,16 km. Des ouvrages associés à ces réseaux (151 déversoirs d'orage, 82 postes de relevage, 27 dessableurs, 2 bassins de stockage restitution) font partie également du patrimoine de l'Agglo et font l'objet d'une surveillance et d'un entretien particulier.

Les **stations d'épuration** ont vocation à traiter les eaux usées collectées en amont afin de rejeter une eau traitée qui ne doit pas dégrader la qualité du milieu récepteur (un cours d'eau, en général) qui la reçoit.

Sur le territoire de Vienne Condrieu Agglomération, on dénombre 9 stations d'épurations dont les caractéristiques sont les suivantes :

Nom de la STEP	Type de traitement	Capacité nominale	Année de mise en service	Nombre de communes raccordées (dont hors Agglo)
Chasse-sur-Rhône	Boues activées à aération prolongée	19 000 EH	2008 (à cette capacité)	3 (1)
Eyzin-Pinet	Lagune naturelle	584 EH	1991	1
Les Côtes-d'Arey	Boues activées à aération prolongée	1 267 EH	1996	1
Les Haies	Lit bactérien	350 EH	2003	1
Longes - Bourg	Filtre planté de roseaux	400 EH	2006	1
Longes - Dizimieux	Filtre planté de roseaux	150 EH	2005	1
Meysiez	Lagune naturelle	267 EH	1991	1
Trèves - Le Garon	Filtre à sable	15 EH	1999	1
Vienne Sud	Boues activées moyenne charge	125 000 EH	1994 puis réhabilitation complète en 2017	24 (3)

À noter que la station d'épuration de Septème a été mise hors service en mars 2018.

En plus des stations d'épuration situées sur le territoire de l'Agglo, il faut noter que les effluents de 5 communes sont traités en dehors du territoire communautaire :

- Condrieu : STEP de Saint-Alban-du-Rhône (Communauté de Communes du Pays Roussillonnais).
- Trèves - Bourg : STEP de Tartaras (Syndicat Intercommunal de la Moyenne Vallée du Gier - SIAMVG).
- Loire-sur-Rhône, Échalas, Saint-Romain-en-Gier : STEP de Givors (Syndicat pour la Station d'Épuration de Givors - SYSEG).

- **Le réseau unitaire** reçoit, en mélange, les eaux usées et les eaux pluviales. C'est celui qui équipe la plupart des centres villes.
- **le réseau séparatif**, plus récent, est composé de deux collecteurs séparés : un pour les eaux usées, un autre pour les eaux pluviales.
- **Déversoirs d'orage** : conçus pour « décharger » les réseaux d'assainissement par temps de pluie, ils agissent comme des soupapes et évitent les risques de débordement chez les particuliers.
- **Postes de relevage** : mis en place lorsque la pente naturelle du terrain ne permet pas de créer un réseau gravitaire pour acheminer les eaux usées.
- **Dessableurs** : comme son nom l'indique, il s'agit d'un ouvrage qui permet de retenir le sable contenu dans les eaux usées.
- **Bassin de stockage** : bassin qui permet de stocker les eaux usées lors de forts évènements pluvieux.
- **EH** : correspond à la capacité de la station d'épuration. Cela signifie équivalent habitant. La station pourra donc traiter, par jour, la pollution équivalente à 125 000 habitants.

## AMÉLIORER LA QUALITÉ DES EAUX TRAITÉES

Les actions mises en œuvre :

### ❶ Les travaux sur les stations d'épuration ont essentiellement concerné :

- La mise en service **de l'unité de cogénération de la STEP de Vienne Sud.**
- **Le remplacement du pont racleur du clarificateur Sud** au niveau de la **station d'épuration de Chasse-sur-Rhône** pour un montant des travaux de 38 760 € HT.

### ❷ Les études et travaux d'extension des réseaux d'assainissement ont concerné :

- **Saint-Cyr-sur-le-Rhône, chemin du Grenouillat** : extension du réseau public de collecte des eaux usées dans le cadre du zonage d'assainissement sur un linéaire de 273,40 mètres pour desservir 11 habitations, pour un coût de **79 100 € HT.**
- **Luzinay, chemin de la Gargoderie** : extension du réseau public de collecte des eaux usées dans le cadre du zonage d'assainissement sur un linéaire de 190,15 mètres linéaires pour desservir 5 branchements, pour un coût de **34 965 € HT.**
- **Le zonage assainissement** des eaux usées de la **ville de Vienne** a été mis à jour pour être en adéquation avec le PLU, arrêté le 6 février 2017, puis de nouveau le 25 juin 2018 suite aux remarques des services de l'Etat. Un zonage « eaux pluviales » a également été adopté car lors de la dernière révision en 2006, ce dernier n'avait pas été établi. Ce zonage est passé en enquête publique conjointement au PLU de la commune, du 15 octobre au 16 novembre 2018. Les conclusions et l'avis motivé du commissaire enquêteur ont été remis le 14 décembre 2018 **Les 2 zonages ont été soumis à l'approbation du Conseil communautaire lors de sa réunion du 12 février 2019.**
- La modification du zonage d'assainissement des eaux usées de la commune de Chonas-l'Ambellan a été mis à jour pour être en adéquation avec le PLU. Ce zonage est passé en enquête publique conjointement au PLU de la commune, du 27 septembre au 29 octobre 2018. Les conclusions et l'avis motivé du commissaire enquêteur ont été remis le 14 décembre 2018. **Cette modification a été soumise à l'approbation du Conseil communautaire lors de sa réunion du 26 mars 2019.**
- La modification du zonage d'assainissement des eaux usées de la commune de Jardin a été mis à jour pour être en adéquation avec le PLU. Ce zonage est passé en enquête publique conjointement au PLU de la commune, du 13 avril au 17 mai 2018. Les conclusions et l'avis motivé du commissaire enquêteur ont été remis le 14 décembre 2018. **Cette modification a été approuvée par le Conseil communautaire lors de sa réunion du 18 décembre 2018.**

Par ailleurs, des travaux réalisés en parallèle de travaux de voirie, ont permis d'améliorer la collecte des eaux usées et des eaux pluviales :

- **Jardin, route de Saint-Sorlin-de-Vienne** (face à la salle des fêtes) : dévoiement du collecteur des eaux dans le cadre du redimensionnement de la traversée du ruisseau de Montléans, pour un montant de **70 650 € HT**
- **Sainte-Colombe, rue des Petits Jardins** : mise en séparatif de la rue avec la pose de 195 mètres de canalisations destinées aux eaux usées pour un montant estimé à **100 111 € HT.**
- **Saint-Romain-en-Gal, rue de Vaunoy** : reprise de la canalisation à proximité de la voie ferrée sur un linéaire de 38 mètres, pour un montant de **9 160 € HT.**

Des travaux de modernisation des réseaux d'assainissement (ou renouvellement) ont été menés dans le cadre des schémas directeurs :

- **Luzinay** : construction du **bassin de stockage restitution de 500 m<sup>3</sup>** pour un montant de **668 216,00 € HT**. Ce bassin de stockage et restitution a pour but d'écarter le débit à hauteur de 33 m<sup>3</sup>/h dans le réseau de transit aval par temps de pluie afin de limiter les déversements au milieu naturel. Il permet de supprimer les débordements pour une pluie d'occurrence mensuelle. Cet ouvrage est en service depuis le 21 décembre 2018.
- **Septème** : raccordement des communes de Septème et Oytier-Saint-Oblas et construction d'un **bassin de stockage restitution de 280 m<sup>3</sup>** sur le site de l'ancienne station d'épuration. Le raccordement des eaux usées s'effectue à débit limité sur le réseau de transit du Syndicat Plaine Lafayette. Les travaux se sont élevés à **355 000 € HT**. Le raccordement des effluents sur le collecteur intercommunal a été effectué en mars 2018.
- **Vienne, rue Maugiron, route de Leveau** : démarrage des travaux de renforcement du collecteur Sévenne du DN300 au DN400 et reprise de la faible pente sur le deuxième pour un montant de marché de travaux de **899 505 € HT**.
- Démarrage des études de maîtrise d'œuvre (études préliminaires) pour le **raccordement des Côtes-d'Arey au système d'assainissement de Vienne Sud**.
- Démarrage des études de maîtrise d'œuvre (études préliminaires) pour le **raccordement d'Eyzin-Pinet au système d'assainissement de Vienne Sud**.

📌 Parallèlement, **158 contrôles de branchement** des particuliers au réseau ont été réalisés par le service assainissement de Vienne Condrieu Agglomération et par les délégataires d'assainissement.

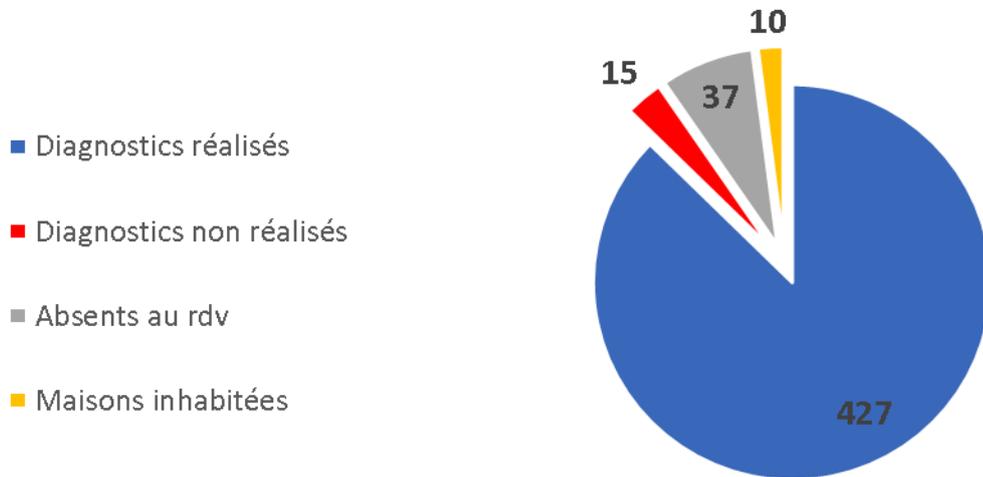
📌 **À ce jour, le parc d'installations d'assainissement non collectif connu atteint environ 4 000 installations.**

Suite à la création de « Vienne-Condrieu Agglomération » au 1<sup>er</sup> janvier 2018, le règlement du service assainissement non collectif a été mis à jour dans le but d'homogénéiser les pratiques sur l'ensemble du territoire.

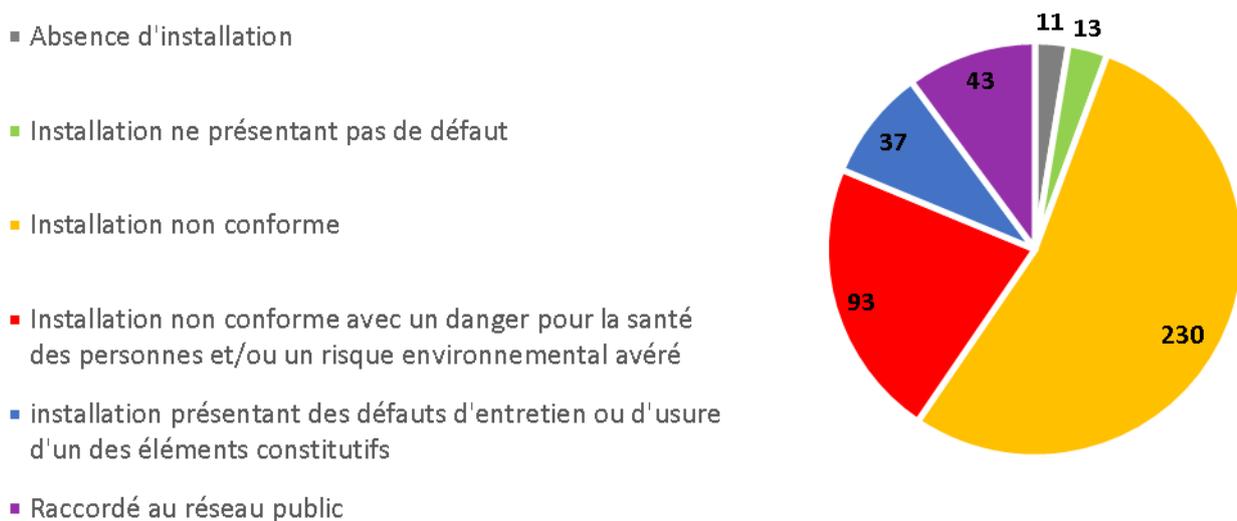
Entré en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2019, ce nouveau règlement impose désormais une périodicité de 9 ans pour le contrôle de bon fonctionnement et de bon entretien des installations d'assainissement non collectif.

La seconde campagne de contrôles périodiques a débuté en 2016, par la commune de Saint-Romain-en-Gal. En 2017, la campagne de contrôles a débuté sur la commune de Vienne. À ce jour, 427 diagnostics ont été réalisés sur la commune de Vienne.

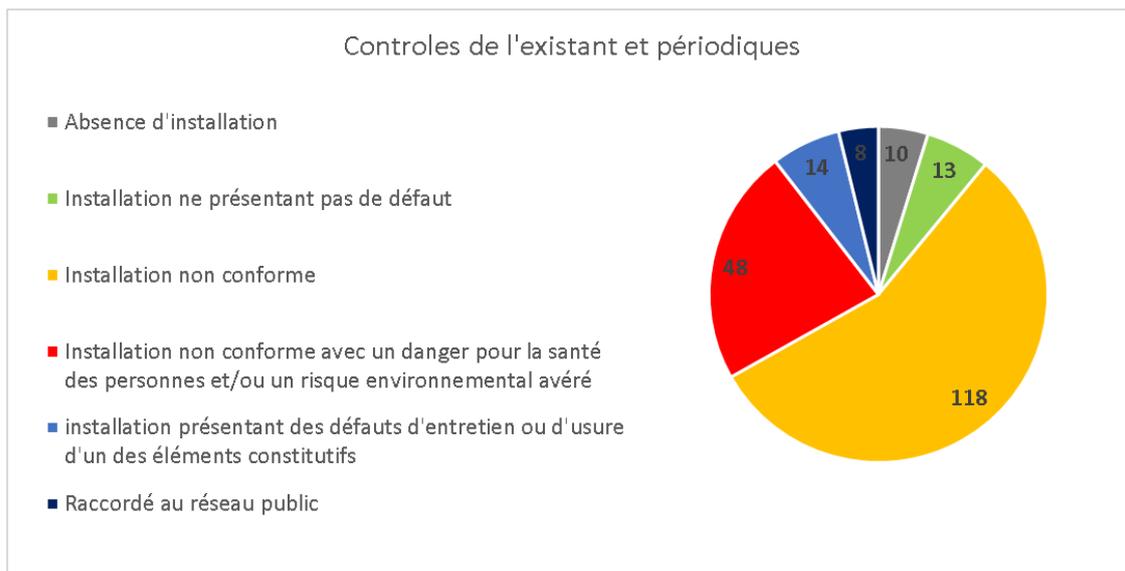
### Campagne sur Vienne - bilan



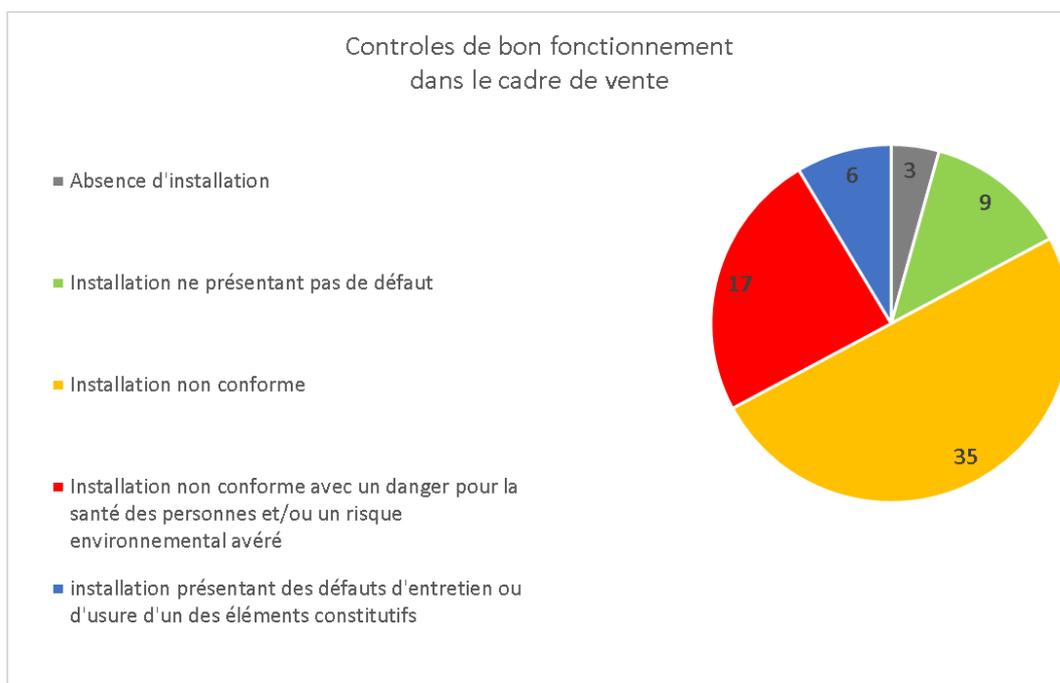
### Campagne de Vienne - avis rendus suite aux diagnostics



En 2018, 211 contrôles de l'existant et contrôles périodiques de bon fonctionnement ont été réalisés.



70 contrôles ont été réalisés dans le cadre de ventes immobilières.



Les installations neuves ou à réhabiliter font également l'objet de deux contrôles ponctuels :

- l'examen préalable de la conception,
- la vérification de la bonne exécution des travaux.

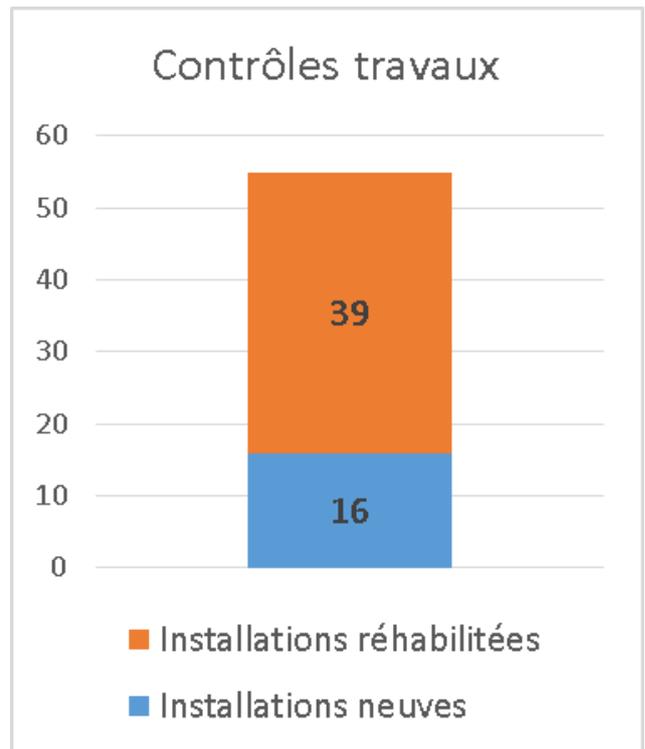
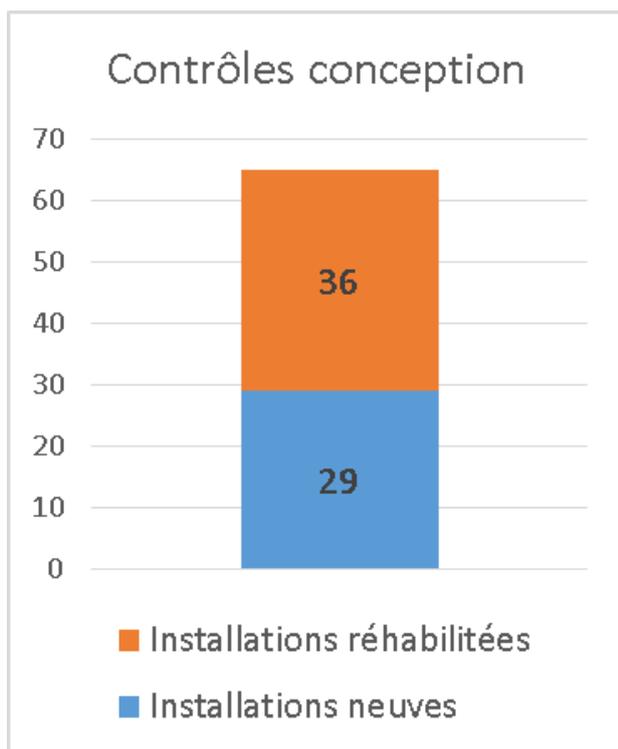


**Filtre à sable non drainé**



**Filtre compact**

En 2018, 65 projets ont été validés par le SPANC et 55 chantiers ont fait l'objet d'au moins une visite de bonne exécution des travaux.



## RÉDUIRE LES POLLUTIONS AU MILIEU NATUREL

❗ En janvier 2018, en raison des fortes pluies et de la fonte des neiges, les débits et le niveau du Rhône ont fortement augmentés. Des inondations ont été constatées sur les bords du Rhône, notamment au niveau de l'entrée Nord de Vienne, sur Saint-Romain-en-Gal, Sainte-Colombe et Ampuis.

Par conséquent, des réseaux d'assainissement ont été inondés sur certains secteurs et des eaux usées ont été déversées directement dans le Rhône.

Au vu des débits du Rhône, la dilution des effluents était très importante et aucun impact (visuel ou odeur) lié à cet incident, n'a été constaté.



***Inondation quai du Rhône le 22/01/2018***

❗ Suite aux incidents survenus en fin d'année 2017, sur le poste de relevage des eaux usées de la Gère, des investigations ont été menées en 2018. Des alarmes ont été programmées pour anticiper les problèmes de pompages et des capteurs ont été mis en place pour améliorer la connaissance du fonctionnement des réseaux d'assainissement.

Des travaux de reprise du poste de relevage de la Gère sont prévus en 2019 pour fiabiliser le pompage sur ce site.

❗ Le dispositif d'auto-surveillance permet de contrôler et suivre le bon fonctionnement de la collecte et du traitement des eaux usées.

Dans les réseaux d'assainissement, 20 points de mesures sont installés pour estimer la pollution déversée au milieu naturel et vérifier les débits transités jusqu'à la station d'épuration.

Un organisme de contrôle a validé le dispositif d'auto-surveillance pour l'année 2018.



***Opération de contrôle d'un débitmètre***

- ***Auto-surveillance*** : tout au long de l'année, des analyses sont réalisées pour surveiller la pollution reçue dans les réseaux d'assainissement et sur les stations d'épuration ainsi que sur les rejets de ces dernières afin de s'assurer du respect des normes en vigueur et des performances des ouvrages : c'est l'auto-surveillance.

## LE COÛT DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Le Service public d'assainissement non collectif est un service public industriel et commercial qui doit s'équilibrer financièrement. En 2018, les tarifs des redevances relatives aux différents contrôles du SPANC s'élevaient sur le territoire de Vienne Condrieu Agglomération à :

### Pour une installation neuve

- 76 € HT pour le contrôle de conception.
- 86 € HT pour le contrôle de bonne exécution et la contre visite.

Les usagers s'inscrivant dans l'opération de réhabilitation sont exonérés de ces deux redevances.

### Pour une installation existante

- 25,50 € HT/an pour le contrôle périodique de bon fonctionnement. Cette redevance est payée par le biais de la facture d'eau potable à partir du 1<sup>er</sup> contrôle périodique.
- 131 € HT pour le contrôle de bon fonctionnement dans le cadre de la vente d'un bien immobilier.

Pour les communes de Condrieu, Ampuis et Trèves, jusqu'à la fin des contrats de prestations en cours en 2018, il a été décidé de refacturer aux usagers le montant des prestations facturées par le prestataire extérieur.

Ainsi, un travail de refonte des tarifs a été conduit en 2018 afin d'harmoniser les tarifs qui s'appliqueront en 2019 sur le territoire de Vienne Condrieu Agglomération (hors communes membres du SYSEG).

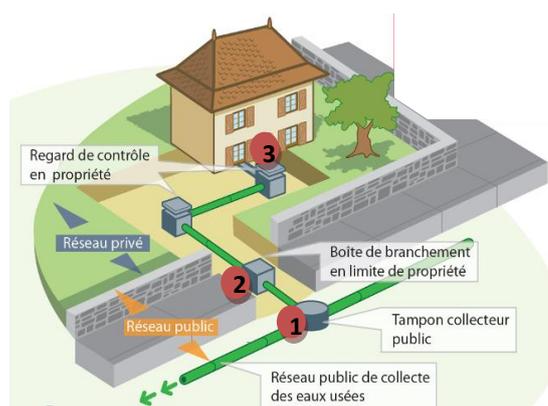
Les recettes des redevances du SPANC se sont élevées en 2018 à 50 648 € HT.

## LE COÛT DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

### Avant raccordement

Lorsqu'un particulier se raccorde sur un réseau d'assainissement, que le réseau soit existant ou neuf, deux types de dépenses sont à sa charge :

- **Les travaux liés à son raccordement au réseau (1 à 3).**  
Le coût de ces travaux est très variable et dépend de la configuration du terrain du particulier.  
Lors de la construction d'un nouveau réseau public d'assainissement, l'Agglo exécute d'office les travaux de branchement (c'est-à-dire de 1 à 2 sur le schéma). Les travaux correspondants sont facturés par Vienne Condrieu Agglomération aux usagers concernés, aux conditions fixées par délibération du Conseil communautaire pour chaque opération.



- **La Participation Financière à l'Assainissement Collectif (PFAC)** peut être considérée comme une contrepartie de la desserte de la parcelle par un réseau d'assainissement. En d'autre terme, il s'agit « d'un droit d'accès ». Elle contribue au financement des équipements d'assainissement publics.

**La PFAC est due** dans le cas, par exemple, de **nouvelles constructions**, de **constructions existantes se raccordant au réseau** ou en cas **d'extension ou de réaménagement de constructions**.

Pour les logements individuels, la PFAC s'élève à 22 € par m<sup>2</sup> de surface de plancher. Cette participation constitue une recette importante du budget assainissement.

Pour l'année 2018, les recettes de frais de branchement (1 à 2) et au titre de la PFAC se sont élevées à 867 901 €.

### **Après raccordement**

Lorsque le raccordement est effectif, une **redevance assainissement collectif** est facturée annuellement aux usagers sur la facture d'eau. Cette redevance rémunère le service de collecte, transport et traitement des eaux usées de chaque usager raccordé au réseau public d'assainissement.

La redevance d'assainissement collectif comprend :

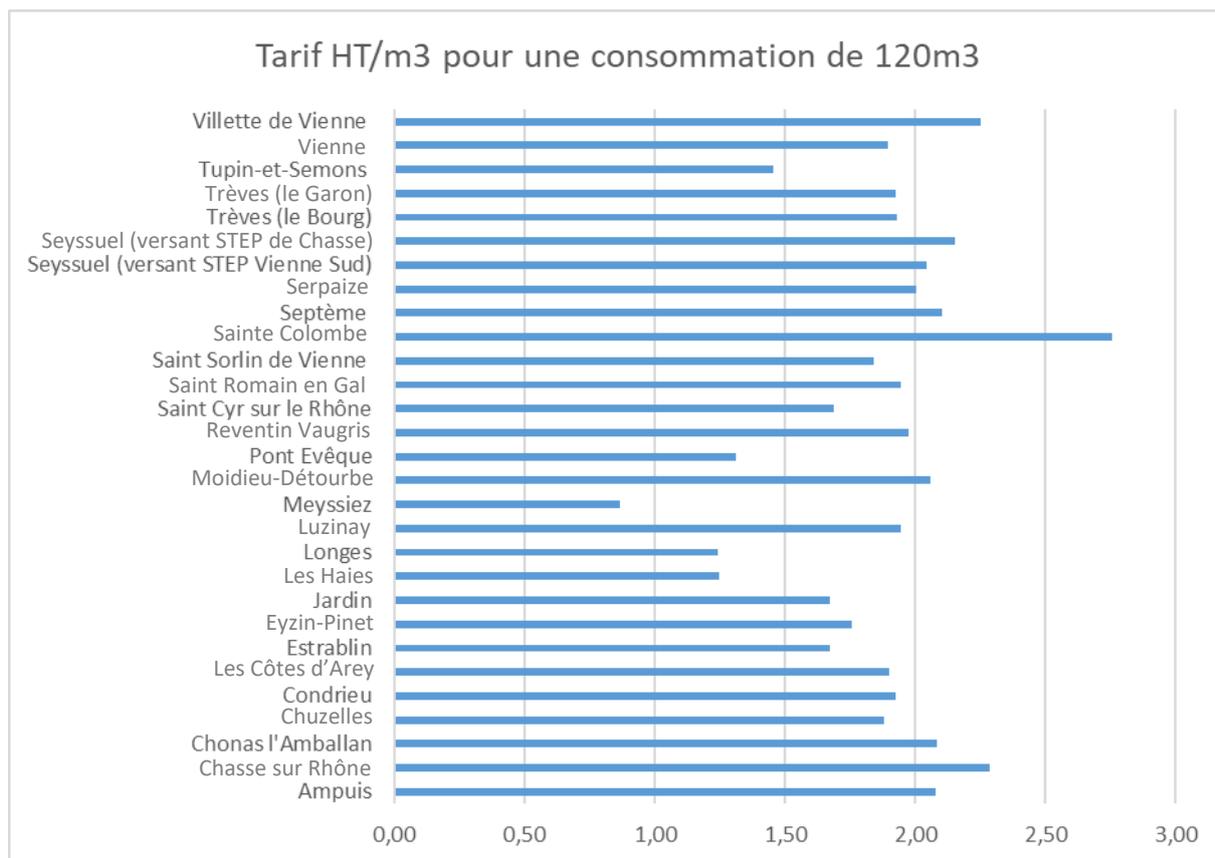
- une partie variable, proportionnelle au volume d'eau consommé et rejeté au réseau
- une partie fixe qui correspond à l'abonnement

Le tableau ci-dessous indique le détail de la redevance assainissement collectif pour chaque commune de l'Agglo au 01/01/2018.

	Vienne Condrieu Agglomération		Déléataire		Total HT/m <sup>3</sup> pour 120m <sup>3</sup>
	Abt	Conso	Abt	Conso	
Ampuis	19,00	1,30	13,22	0,16	1,73
Chasse-sur-Rhône*(SISEC)	25,00	0,66	7,97	1,00	1,93
Chonas-l'Ambellan	25,00	1,53			1,74
Chuzelles	25,00	1,08	7,97	0,20	1,55
Condrieu	5,00	0,98	19,30	0,41	1,60
Les Côtes-d'Arey	25,00	0,50	30,41	0,61	1,57
Estrablin	25,00	0,85	10,14	0,22	1,37
Eyzin-Pinet	25,00	0,69	18,25	0,39	1,44
Jardin	25,00	0,85	10,14	0,22	1,37
Les Haies	20,00	0,81			0,98
Longes	34,07	0,69			0,98
Luzinay	25,00	1,14	7,97	0,20	1,61
Meyssiez	22,00	0,45			0,63
Moidieu-Détourbe	25,00	1,20	10,14	0,22	1,72
Pont-Évêque	25,00	0,83			1,04
Reventin-Vaugris	25,00	1,43			1,64
Saint-Cyr-sur-le-Rhône	22,00	0,50	23,58	0,50	1,38
Saint-Romain-en-Gal* (Syndicat Rhône Gier)	25,00	0,79	20,23	0,45	1,61
Saint-Sorlin-de-Vienne	25,00	1,00	10,14	0,22	1,52
Sainte-Colombe	25,50	1,55	34,04	0,29	2,35
Septème	25,00	1,55			1,76
Serpaize	25,00	1,46			1,67
Seyssuel (versant STEP Vienne Sud)	25,00	1,23	7,97	0,20	1,70
Seyssuel* (versant STEP de Chasse)	25,00	0,53	7,97	1,00	1,80
Trèves (le Bourg)	40,00	0,44		0,83	2,43
Trèves (le Garon)	40,00	1,26			1,60
Tupin-et-Semons	32,00	0,55	12,12	0,25	1,17
Vienne	25,00	1,36			1,57
Villette-de-Vienne	25,00	1,42	7,97	0,20	1,89

\* délégataires collecte et transit/traitement

Le graphique ci-dessous présente pour chaque commune de Vienne Condrieu Agglomération le tarif HT par m<sup>3</sup> pour une consommation moyenne de 120 m<sup>3</sup>.



En 2018, les recettes de la redevance d'assainissement collectif se sont élevées à 4 525 633,76 € HT.

## ÉTUDES ET TRAVAUX SUR LES RÉSEAUX

- **Ampuis, rue du Port amont** : études de maîtrise d'œuvre pour la mise en séparatif.
- **Ampuis, secteur des Roziers** : études de maîtrise d'œuvre pour la mise en séparatif.
- **Chasse-sur-Rhône, rue Kouzoubachian** : lancement de l'étude de Moe pour la réhabilitation et la mise en séparatif.
- **Chasse-sur-Rhône** : suite de l'étude du **schéma directeur** du système assainissement de la station d'épuration de Chasse-sur-Rhône (groupement de commande avec la commune de Ternay).
- **Chonas-l'Amballan, allée des Mûriers et chemin des Fontanettes** : suite de l'étude de maîtrise d'œuvre et travaux pour le redimensionnement du collecteur public des eaux pluviales et suite de la négociation avec les agriculteurs via la Chambre d'Agriculture de l'Isère pour un montant estimé à **192 000 € HT**.
- **Chuzelles, secteur de Tourmente** : début des travaux de remplacement de réseau de transit des eaux usées pour un montant estimé à **395 000 € HT**.
- **Condrieu, secteur de La Bachasse** : étude de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation et mise en séparatif.
- **Estrablin, lotissement communal des 4 vents** : suite des études de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation des réseaux EU et EP.
- **Eyzin-Pinet** : suite de l'étude de maîtrise d'œuvre pour le raccordement des eaux usées de la commune sur la Station d'épuration de Vienne Sud.
- **Jardin, passage Pierre Pain** : consultation des entreprises en vue de la réhabilitation des réseaux afin de réduire les infiltrations repérées lors des études du schéma directeur assainissement. Le montant des travaux est estimé à **67 200 € HT**.
- **Les Côtes-d'Arey** : suite de l'étude de maîtrise d'œuvre pour le raccordement des eaux usées de la commune sur la Station d'épuration de Vienne Sud.
- **Les Côtes-d'Arey** : travaux dès le début de l'année **route de Verpreux** (secteur du périmètre de protection rapproché du captage Aep du Suzon), **lotissement Chante Grillet, impasse Saint-Martin et route de Jardin** pour réhabiliter les collecteurs d'eaux usées.
- **Les Haies, route de la Croix Régis et route du Pilon** : suite de l'étude de maîtrise d'œuvre pour les travaux de renouvellement et mise en séparatif des collecteurs.
- **Les Haies** : étude pour la reprise structurelle des regards de visites notés au schéma directeur.
- **Longes, Septème, Meyssiez** : lancement de la consultation pour l'étude préalable à l'épandage des boues et constitution du dossier de déclaration au titre de la loi sur l'eau et des milieux aquatiques.
- **Longes** : lancement de la consultation pour la reprise du schéma directeur assainissement datant de 2003.
- **Meyssiez, lotissement le Clos des Vernes** : travaux d'extension du réseau public de collecte.
- **Reventin-Vaugris, secteur de Gerbole (St Christ - RN7)** : réalisation des travaux d'extension du réseau public de collecte et d'un poste de refoulement en terrain privé pour un montant estimatif de **241 140 € HT**.
- **Reventin-Vaugris, route du barrage** : suite de l'étude de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation du collecteur le long de la zone d'activité. L'estimation des travaux sur le réseau des eaux usées à ce stade s'élève à **465 100 € HT**.
- **Reventin-Vaugris** : suite des études de maîtrise d'œuvre pour le redimensionnement du réseau de transit le long du stade, de la combe du Buvet et de la RN7, en vue du futur raccordement des Côtes-d'Arey sur ce réseau de transit. Cette étude s'élève à **83 900€ HT**.
- **Serpaize, lotissement communal du Valeron** : mise en séparatif du réseau d'eaux usées et mise en place de noues végétalisées. Le montant des travaux s'élève à **523 090 € HT**.
- **Serpaize, lieu-dit « la Grotte »** : lancement de l'étude de maîtrise d'œuvre pour l'extension du réseau estimée à **70 000 € HT** dans le cadre du zonage d'assainissement de la commune.
- **Sainte-Colombe, secteur des Jacquetière** : poursuite des études et reprise de l'AVP pour l'extension des eaux usées. Le montant des travaux est estimé à **526 000 € HT**.
- **Sainte-Colombe, rue Joubert et rue du 11 novembre** : mise en séparatif.
- **Saint-Romain-en-Gal, route de Rive-de-Gier** : réhabilitation et mise en séparatif du réseau d'eaux usées afin de réduire les apports d'eaux pluviales dans les collecteurs unitaires.
- **Saint-Sorlin-de-Vienne, secteur des Terres Rouges** : travaux d'extension du réseau de collecte des eaux usées pour desservir 6 habitations pour un montant de marché de travaux à **214 906 € HT**.

- **Villette-de-Vienne, lieu-dit « Villarnaud et Chasson »**: travaux de renouvellement de 1 000 mètres de conduite de transit EU en bord de Sévenne. Le montant des travaux est estimé à **700 000 € HT**.
- **Vienne, secteur des Portes de Lyon** : suite des études pour la déconnexion des eaux pluviales des réseaux (rues du Viaduc, Peyssonneau, Embarcadère) et déplacement du déversoir d'orage situé au niveau de l'entrée du MC Donald.
- **Vienne, rues Ponsard, Marchande et du Musée** : maîtrise d'œuvre pour la reprise des galeries d'assainissement pour un montant global de travaux estimé à **1 400 000 € HT**.
- **Vienne, rue de la Sévenne (ZI Leveau)** : lancement des travaux de redimensionnement du réseau public des eaux pluviales et création d'un nouvel exutoire à la rivière Sévenne. Travaux estimés à **257 415,00 € HT**.
- **Vienne** : maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation des 3 principaux postes de relevage de Vienne (Vienne Nord, Gère et Vienne Sud).
- **Vienne, chemin noir** : création de noues et puits d'infiltration pour limiter les inondations récurrentes, par le réseau unitaire d'une propriété privée. L'estimation de ces travaux s'élèvent à **76 000 € HT**.

## ÉTUDES ET TRAVAUX SUR LES STATIONS D'ÉPURATION

- **STEP de Vienne Sud** : remplacement du caillebotis sur poste de relevage d'entrée.
- **Les Haies** : étude de maîtrise d'œuvre et dossier réglementaire pour la mise en conformité de la station d'épuration.
- **Longes** : curage des boues des filtres plantés du Bourg et de Dizimieux.

## AUTO-SURVEILLANCE DU SYSTÈME D'ASSAINISSEMENT DE VIENNE SUD

Le manuel d'auto-surveillance du système d'assainissement a été validé en fin d'année 2018. Il sera signé en 2019 par l'ensemble des gestionnaires du système d'assainissement ainsi que par la Police de l'eau et l'Agence de l'eau.

Le suivi des déversoirs d'orage des nouveaux bassins de stockage restitution de Luzinay et de Septème sera mis en place en 2019.

## ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

- Lancement de la campagne des contrôles de bon fonctionnement sur la commune de Chasse-sur-Rhône, Reventin-Vaugris et/ou Seyssuel.
- Lancement de la campagne des contrôles de bon fonctionnement et d'entretien sur les communes de la rive droite du Rhône (ex-CCRC).

Vienne Condrieu Agglomération est compétente en matière de Gestion des Milieux Aquatiques et Protection contre les Inondations (GEMAPI) depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018.

L'Agglo est également compétente en matière de ruissellement et d'érosion sur les bassins versants.

En matière d'exercice de cette compétence, Vienne Condrieu Agglomération est membre du :

- Le Syndicat du Gier Rhodanien (SyGR) pour Longes, Les Haies, Saint-Romain-en-Gier et Trèves.
- Le Syndicat de Rivière des 4 vallées (SR4V) pour 13 communes de la rive gauche.
- Le Syndicat hydraulique de la Varèze et du Saluant pour Chonas-l'Amballan et Reventin-Vaugris.

À l'initiative du Département de l'Isère, une démarche fusion de ces 2 dernières structures avec 2 syndicats voisins a été engagée afin de créer une structure disposant des moyens nécessaires à l'exercice de la compétence GEMAPI.

### PRINCIPAUX TRAVAUX RÉALISÉS

#### Passage du Bief à Serpaize

Gestion patrimoniale des ouvrages et amélioration des écoulements.

Suite à des affaissements constatés sur la route de Vilette-de-Vienne au niveau de l'ouvrage hydraulique du Bief, un diagnostic de l'ouvrage a pu mettre en avant une forte dégradation du radier et parfois des pieds-droits, entraînant une fuite des matériaux constituant la voirie dans l'ouvrage hydraulique lors des événements pluvieux. Par ailleurs, dans le cadre règlementaire de la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques, des puits de lumière ont été créés au niveau de la voirie du giratoire. Les berges en aval ont été reprises et ouvertes afin d'apaiser la vitesse de l'eau.



**Avant travaux**



**Après travaux**



Les travaux de remise en état dans la galerie ont débuté fin août 2018.

Le réaménagement des berges s'est terminé début octobre.

Coût : **42 500 € TTC**

## ÉTUDES MENÉES

### Étude sur les problématiques de ruissellement et d'érosion

Dans la cadre de sa compétence en matière de ruissellement, Vienne Condrieu Agglomération mène plusieurs études sur des secteurs impactés par des phénomènes de ruissellement et d'érosion sur lesquels des travaux seront nécessaires.

En 2018, les études ci-dessous ont avancé sur les aspects fonciers et réglementaires (servitudes, achats, dossier loi sur l'eau, ...) :

- « Combe Boussole » à Chuzelles
- « La Viallière » à Pont-Evèque
- « Combe Charbonnière » à Saint-Sorlin-de-Vienne | Route de Mons à Serpaize | Route du Plan à Luzinay | Chemin de la Forêt » à Villette-de-Vienne (ces 4 secteurs font l'objet d'une seule et même étude).

## PERSPECTIVES 2019

### En matière de gouvernance

Création du Syndicat Isérois des Rivières Rhône Aval (SIRRA) dont Vienne Condrieu Agglomération sera membre, par fusion de 4 syndicats de rivière et extension de son périmètre à l'ensemble des communes de l'Agglo situées sur la rive gauche du Rhône.

### Travaux de lutte contre le ruissellement et l'érosion

Les travaux concernant les problématiques identifiées sur les communes de Luzinay, Saint-Sorlin-de-Vienne et Villette-de-Vienne ont été engagés dès le début de 2019.

Concernant « Combe Boussole » à Chuzelles, l'année 2019 sera consacrée à la poursuite des négociations foncières rendues nécessaires par les travaux envisagés et à l'élaboration des dossiers réglementaires.

**4 000** installations d'assainissement non collectif connues et visitées au moins une fois sur le territoire

**32 925** abonnés à l'assainissement collectif

**577 km** de conduites de collecte des eaux usées

**144 km** de conduites de collecte des eaux pluviales

**33 autorisations de rejet** au réseau d'assainissement pour les activités artisanales, commerciales et industrielles

**1,86 € TTC** : prix moyen sur le territoire du m<sup>3</sup> d'eau assainie calculé pour une consommation de 120 m<sup>3</sup> au 1<sup>er</sup> janvier 2018

**1 558 237 € HT** d'investissements réalisés en 2018 pour des études et travaux d'assainissement.

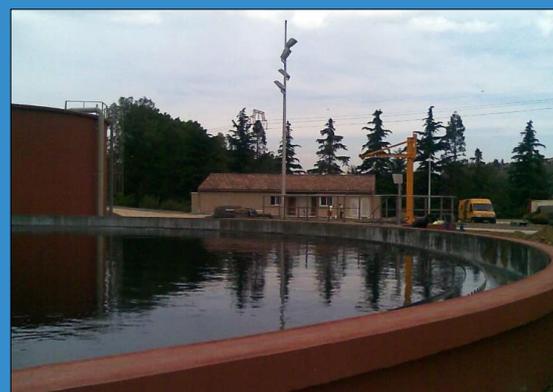
## FICHE D'IDENTITÉ DE LA STEP DE VIENNE SUD

<b>Capacité</b>	125 000 (EH)
<b>Mise en service</b>	Janvier 2017 (à cette capacité)
<b>Normes de rejet à respecter</b>	25 mg/l ou 80 % rendement DBO5, 125 mg/l ou 75 % DCO, 35 mg/l ou 90 % MES
<b>Suivi de la qualité du rejet de la station d'épuration dans le Rhône</b>	156 analyses de pollution ont été réalisées sur le rejet de la station d'épuration et ont mis en évidence pour l'année 2018, un rejet de bonne qualité et conforme à la réglementation en vigueur.



## FICHE D'IDENTITÉ DE LA STEP DE CHASSE SUR RHÔNE

<b>Capacité</b>	19 000 (EH)
<b>Mise en service</b>	Octobre 2008 (à cette capacité)
<b>Normes de rejet à respecter</b>	35 mg/l ou 60 % rendement DBO5, 60 % DCO, 50 % MES, 40 mg/l NTK
<b>Suivi de la qualité du rejet de la station d'épuration dans la rivière « Gère »</b>	24 analyses de pollution ont été réalisées sur le rejet de la station d'épuration et ont mis en évidence pour l'année 2018, un dépassement des valeurs réglementaires. Sur l'année, le rejet reste conforme.



## FICHE D'IDENTITÉ DE LA STEP DE LONGES - BOURG

<b>Capacité</b>	400 EH
<b>Mise en service</b>	Octobre 2006
<b>Normes de rejet à respecter</b>	25 mg/l DBO5, 125 mg/l DCO, MES 50 %
<b>Suivi de la qualité du rejet de la station d'épuration dans le ruisseau « Le Grand Malval »</b>	Une analyse de pollution a été réalisée sur le rejet de la station d'épuration et a mis en évidence pour l'année 2018, un rejet de bonne qualité et conforme à la réglementation en vigueur.

### FICHE D'IDENTITÉ DE LA STEP DE LONGES - DIZIMIEUX

<b>Capacité</b>	150 EH	
<b>Mise en service</b>	Novembre 2005	
<b>Normes de rejet à respecter</b>	35 mg/l ou 60 % rendement DBO5, 200 mg/l ou 60 % DCO, 50 % MES	
<b>Suivi de la qualité du rejet de la station d'épuration dans le ruisseau du « Malval »</b>	Aucune analyse réalisée en 2018.	

### FICHE D'IDENTITÉ DE LA STEP DE TRÈVES - LE GARON

<b>Capacité</b>	15 EH	
<b>Mise en service</b>	Janvier 1999	
<b>Normes de rejet à respecter</b>	35 mg/l ou 60 % rendement DBO5, 60 % DCO, 50 % MES, 40 mg/l NTK	
<b>Suivi de la qualité du rejet de la station d'épuration (rejet par infiltration)</b>	Aucune analyse réalisée en 2018.	

### FICHE D'IDENTITÉ DE LA STEP DE LES HAIES

<b>Capacité</b>	350 EH	
<b>Mise en service</b>	Octobre 2003	
<b>Normes de rejet à respecter</b>	35 mg/l ou 60 % rendement DBO5, 200 mg/l ou 60 % DCO, 50 % MES, 40 mg/l NTK	
<b>Suivi de la qualité du rejet de la station d'épuration dans le ruisseau de « La Combe »</b>	Une analyse de pollution a été réalisée sur le rejet de la station d'épuration et a mis en évidence pour l'année 2018, un rejet de bonne qualité et conforme à la réglementation en vigueur.	

### FICHE D'IDENTITÉ DE LA STEP DE MEYSSIEZ

<b>Capacité</b>	267 EH	
<b>Mise en service</b>	1991	
<b>Normes de rejet à respecter</b>	35 mg/l ou 60 % rendement DBO5, 200 mg/l ou 60 % DCO, 50 % MES	
<b>Suivi de la qualité du rejet de la station d'épuration dans la rivière « Gère »</b>	Aucune analyse réalisée en 2018.	

### FICHE D'IDENTITÉ DE LA STEP D'EYZIN-PINET

<b>Capacité</b>	584 équivalents habitants (EH)
<b>Mise en service</b>	Décembre 1991
<b>Normes de rejet à respecter</b>	35 mg/l ou 60 % rendement DBO5, 60 % DCO, 50 % MES, 40 mg/l NTK
<b>Suivi de la qualité du rejet de la station d'épuration dans la rivière « Gère »</b>	Une analyse de pollution a été réalisée sur le rejet de la station d'épuration et a mis en évidence pour l'année 2018, un rejet de bonne qualité et conforme à la réglementation en vigueur.



### FICHE D'IDENTITÉ DE LA STEP DE LES CÔTES-D'AREY

<b>Capacité</b>	1 267 équivalents habitants (EH)
<b>Mise en service</b>	Août 1996
<b>Normes de rejet à respecter</b>	30 mg/l DBO5, 90 mg/l DCO, 50 % rendement MES, 10 mg/l NTK
<b>Suivi de la qualité du rejet de la station d'épuration dans la rivière « Le Suzon »</b>	Tous les ans, 2 analyses de pollution sont réalisées sur le rejet de la station d'épuration. En 2018, le rejet de la station d'épuration est conforme à la réglementation en vigueur.



- **DBO5, DCO, MES et NTK** : paramètres qui permettent de déterminer la pollution présente dans une eau usée
- **DBO5** : pollution dégradable | **DCO** : pollution non dégradable
- **MES** : pollution de matières grossières
- **NTK** : pollution liée à l'azote

## Abonnés à l'assainissement collectif

Exploitant assainissement	Système d'assainissement	Communes	Nombre d'abonnements à l'assainissement 2018	Nombre d'habitants desservis par l'assainissement collectif
Cholton	Chasse-sur-Rhône	Chasse-sur-Rhône	2 429	6 073
Cholton	Chasse-sur-Rhône	Seyssuel	521	1 303
SAUR	Les Côtes-d'Arey	Les Côtes-d'Arey	727	1 818
SAUR	Eyzin-Pinet	Eyzin-Pinet	515	1 288
Régie	Les Haies	Les Haies	140	350
Régie	Longes - Bourg	Longes	228	570
Régie	Longes - Dizimieux	Longes		
Régie	Meysiez	Meysiez	108	270
SUEZ	Saint-Alban-du-Rhône	Condrieu	1 769	4 423
SUEZ	Tartaras SIAMVG	Trèves	191	478
SUEZ	Trèves - Garon	Trèves	9	23
Cholton	Vienne Sud	Ampuis	1 135	2 838
Régie	Vienne Sud	Chonas-l'Amballan	634*	1 585
Cholton	Vienne Sud	Chuzelles	764	1 910
SAUR	Vienne Sud	Les Côtes-d'Arey	7	18
SAUR	Vienne Sud	Estrablin	1329	3 323
SAUR	Vienne Sud	Eyzin-Pinet	140	350
SAUR	Vienne Sud	Jardin	640	1 600
Cholton	Vienne Sud	Luzinay	779	1 948
SAUR	Vienne Sud	Moidieu-Détourbe	655	1 638
Régie	Vienne Sud	Pont-Evêque	1615	4 038
Régie	Vienne Sud	Reventin-Vaugris	741	1 853
Cholton	Vienne Sud	Saint-Romain-en-Gal	660	1 650
SAUR	Vienne Sud	Saint-Sorlin-de-Vienne	267	668
Régie	Vienne Sud	Septème	717*	1 793
Régie	Vienne Sud	Serpaize	526	1 315
Cholton	Vienne Sud	Seyssuel	195	488
SUEZ	Vienne Sud	Saint-Cyr-sur-le-Rhône	438	1 095
SUEZ	Vienne Sud	Sainte-Colombe	802	2 005
Régie	Vienne Sud	Tupin-et-Semons	147	368
Régie	Vienne Sud	Vienne	13 449	33 623
Cholton	Vienne Sud	Villette-de-Vienne	698	1 745
<b>TOTAL 2018</b>			<b>32 975</b>	<b>82 438</b>

\* Données 2017 car 2018 non disponibles

De la même façon, le nombre d'abonnés par système d'assainissement est résumé dans le tableau suivant :

	Nombre d'abonnements	Nombre d'habitants desservis
Chasse-sur-Rhône	2 429	6 073
Les Côtes-d'Arey	727	1 818
Eyzin-Pinet	515	1 288
Les Haies	140	350
Longes - Bourg et Longes - Dizimieux	228	570
Meyssez	108	270
Trèves - Garon	9	23
Vienne Sud	26 338	65 845
Condrieu (STEP Saint-Alban-du-Rhône)	1 769	4 423
Trèves (STEP de Tartaras - SIAMVG)	191	478

**Seuls sont pris en compte les abonnés des communes membres de Vienne Condrieu Agglomération.**

## Descriptif des réseaux et des ouvrages associés

Exploitant	Système d'assainissement	Communes	Réseaux d'eaux usées séparatif (km)	Réseau unitaire (km)	Conduite de refoulement eaux usées (km)	TOTAL (km)	Réseaux d'eaux pluviales séparatif (km)	TOTAL (km)	Déversoirs d'orage et Trop plein de PR	Dessableur	Poste de relèvement	Bassin de stockage restitution
Cholton	Chasse-sur-Rhône	Chasse-sur-Rhône	25,85	7,81	0,34	33,99	35,54	69,53	8	2	4	0
Cholton	Chasse-sur-Rhône	Seyssuel	14,05	0,00	3,70	17,75	0,64	18,38	0	0	13	0
SAUR	Les Côtes-d'Arey	Les Côtes-d'Arey	16,63	0,00	0,96	17,59	1,65	19,24	5	0	4	
SAUR	Eyzin-Pinet	Eyzin-Pinet	8,25	0,00	0,00	8,25	0,62	8,87	1	0	0	
Régie	Les Haies	Les Haies	3,71	0,28	0,37	4,37	4,39	8,76	3		2	0
Régie	Longes - Bourg	Longes	0,67	2,18	0,00	2,85	1,54	4,39	1			
Régie	Longes - Dizimieux	Longes	1,17	1,03	0,00	2,20	3,79	5,99	1			
Régie	Meys siez	Meys siez	2,56	1,29	0,00	3,86	0,54	4,40	1			
SUEZ	Saint-Alban-du-Rhône	Condrieu	5,49	12,72	0,66	18,87	5,53	24,40	4	2	3	0
SUEZ	Tartaras - SIAMVG	Trèves	0,65	5,05	0,00	5,70	1,51	7,20	6	0	0	0
SUEZ	Trèves - Garon	Trèves	0,15	0,00	0,00	0,15	0,22	0,37	0	0	0	0
Cholton	Vienne Sud	Ampuis	12,49	9,27	0,44	22,20	8,83	31,03	12	10	2	0
Régie	Vienne Sud	Chonas-l'Amballan	18,345	0	2,325	20,67	0,15	20,82	1	0	4	
Cholton	Vienne Sud	Chuzelles	26,36	0,03	1,20	27,59	0,25	27,84	1	0	1	0
SAUR	Vienne Sud	Les Côtes-d'Arey	0,06	0,00	0,00	0,06	0,06	0,12	1	0	0	
SAUR	Vienne Sud	Estrablin	40,61	2,04	0,58	43,23	8,93	52,16	5	0	4	
SAUR	Vienne Sud	Eyzin-Pinet	8,74	0,00	0,00	8,74	0,00	8,74	0	0	0	
SAUR	Vienne Sud	Jardin	19,81	0,00	0,16	19,97	2,38	22,35	2	0	2	
Cholton	Vienne Sud	Luzinay	17,24	0,00	1,26	18,50	10,80	29,30	1	0	2	0
SAUR	Vienne Sud	Moidieu-Détourbe	19,17	1,52	0,13	20,82	2,02	22,84	4	0	2	
Régie	Vienne Sud	Pont-Evêque	27,01	0,00	0,23	27,24	5,94	33,18	3	0	3	
Régie	Vienne Sud	Reventin-Vaugris	24,96	0,00	0,00	24,96	0,47	25,43	0	0	1	
Cholton	Vienne Sud	Saint-Romain-en-Gal	6,38	8,31	1,63	16,32	3,49	19,81	4	2	2	
SAUR	Vienne Sud	Saint-Sorlin-de-Vienne	19,64	0,00	0,00	19,64	0,00	19,64	2	0	5	
Régie	Vienne Sud	Septème	20,56	2,60		23,16					3	1

Exploitant	Système d'assainissement	Communes	Réseaux d'eaux usées séparatif (km)	Réseau unitaire (km)	Conduite de refoulement eaux usées (km)	TOTAL (km)	Réseaux d'eaux pluviales séparatif (km)	TOTAL (km)	Déversoirs d'orage et Trop plein de PR	Dessableur	Poste de relèvement	Bassin de stockage restitution
Régie	Vienne Sud	Serpaize	8,91	0,00	0,44	9,35	0,54	9,89	2	0	3	
Cholton	Vienne Sud	Seyssuel	5,54	0,00	0,94	6,48	0,00	6,48	0	0	0	0
SUEZ	Vienne Sud	Saint-Cyr-sur-le-Rhône	11,52	0,00	0,06	11,58	2,57	14,15	4	0	3	
SUEZ	Vienne Sud	Sainte-Colombe	2,71	4,36	0,00	7,06	2,70	9,76	5	5	0	
Régie	Vienne Sud	Tupin-et-Semons	3,10	0,00	1,30	4,40	0,00	4,40	0	0	2	
Régie	Vienne Sud	Vienne	41,75	56,47	0,27	98,50	36,64	135,14	65	2	5	1
Cholton	Vienne Sud	Villette-de-Vienne	18,61	0,00	0,31	18,91	2,44	21,35	4	2	2	0
SUEZ	Vienne Sud	Syndicat Rhône Gier	10,82	0,00	1,46	12,28	0,00	12,28	5	2	10	

<b>Systeme de collecte et transport</b>	<b>443,50</b>	<b>114,95</b>	<b>18,77</b>	<b>577,22</b>	<b>144,16</b>	<b>698,22</b>	<b>151</b>	<b>27</b>	<b>82</b>	<b>2</b>
---	---------------	---------------	--------------	---------------	---------------	---------------	------------	-----------	-----------	----------

## Prix TTC du service de l'assainissement collectif pour 120 m<sup>3</sup>

Cet indicateur permet de mesurer le prix du service de l'assainissement collectif, toutes taxes comprises, pour 120 m<sup>3</sup>, en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2018 (comprenant la TVA 10 % et la redevance modernisation des réseaux de collecte 0,155 €/m<sup>3</sup>).

Dans le tableau ci-dessous, le prix TTC du service de l'assainissement est indiqué pour les années 2017 et 2018.

Sur le territoire de Vienne Condrieu Agglomération, les tarifs de la redevance assainissement collectif TTC s'échelonnent de 0,87 € à 2,75 € TTC par m<sup>3</sup> (pour une facture moyenne de 120m<sup>3</sup>).

	2017	2018
Ampuis	2,08	2,08
Chasse-sur-Rhône (ex SISEC)	2,33	2,30
Chonas-l'Amballan	2,08	2,08
Chuzelles	1,81	1,88
Condrieu	1,88	1,93
Les Côtes-d'Arey	1,73	1,90
Estrablin	1,59	1,67
Eyzin-Pinet	1,73	1,76
Jardin	1,59	1,67
Les Haies	1,24	1,24
Longes	1,24	1,24
Luzinay	1,89	1,94
Meyssiez	0,87	0,87
Moidieu-Détourbe	2,00	2,06
Pont-Evêque	1,24	1,31
Reventin-Vaugris	1,97	1,97
Saint-Cyr-sur-le-Rhône	1,67	1,69
Saint-Romain-en-Gal	1,92	1,95
Saint-Sorlin-de-Vienne	1,81	1,84
Sainte-Colombe	2,41	2,75
Septème (ex SIASO)	2,43	2,10
Serpaize	1,94	2,01
Seyssuel (versant SYSTEPUR)	2,03	2,04
Seyssuel (versant SISEC)	2,17	2,15
Trèves (le Bourg)	1,93	1,94
Trèves (le Garon)	1,93	1,93
Tupin-et-Semons	1,44	1,45
Vienne	1,83	1,90
Villette-de-Vienne	2,24	2,25

**Présentation d'une facture : sur le territoire de Vienne Condrieu Agglomération, compte tenu des tarifications différentes dans chaque commune, il ne peut être produit une facture type unique.**

## ANNEXE 5

# Données financières - Compte administratif 2018 - Budget assainissement

### Épargne brute et nette du budget assainissement

+ Recettes réelles de fonctionnement	7 656 390 €
- Dépenses réelles de fonctionnement	4 984 105 €
= Épargne brute 2018	2 672 285 €
- Remboursement en capital de la dette	1 337 968 €
= Épargne nette 2018	1 334 317 €

### Détail recettes d'exploitation du service

Produit redevance assainissement collectif	4 525 633,76 €
Produit redevance assainissement non collectif	50 648,25 €
Produit PFAC	790 739,00 €
Redevance rejets non domestiques	231 743,04 €
Subventions de fonctionnement Agence l'eau	390 238,43 €
Aide Agence de l'eau SPANC	24 982,00 €
Contributions eaux pluviales	237 000,00 €
Vente de gaz (STEP)	388 284,11 €
Recettes conventions de déversement et divers	321 403,61 €
Indemnisation sinistre	330 000,00 €
Recettes exceptionnelles	365 717,76 €

### Détail dépenses d'exploitation du service

Charges de gestion à caractère général	1 957 077,92 €
Dépenses de personnel	1 369 575 €
Autres charges de gestion courante	241 131,38 €
Intérêts de la dette	519 527,77 €
Charges exceptionnelles et divers	896 793,37 €

### Financement des investissements

Exercice 2018	Budget assainissement
Montant des travaux engagés (dont les reports)	1 558 237 €
Subventions	555 675,00 €

### Endettement du budget assainissement

Exercice 2018	Budget assainissement
Encours de la dette	19 053 671 €
Remboursement des intérêts	519 527,77 €
Remboursement du capital	1 337 967,55 €
Capacité de désendettement (encours/épargne brut)	7 ans et 2 mois





VIENNE CONDRIEU AGGLOMÉRATION

Service Assainissement  
Espace Saint-Germain  
Bâtiment Antarès - BP 263  
30, avenue Général-Leclerc  
38217 Vienne Cedex

04 82 06 33 00

[assainissement@vienne-condrieu-agglomeration.fr](mailto:assainissement@vienne-condrieu-agglomeration.fr)

[www.vienne-condrieu-agglomeration.fr](http://www.vienne-condrieu-agglomeration.fr)